



Editorial : Appel à la grève le 18 mars

La FSU appelle à la grève unitaire pour l'emploi, les salaires et la protection sociale le 18 mars.

Emploi, pouvoir d'achat et salaires, accès aux services publics, protection sociale... la situation économique et sociale continue de se dégrader. Les salariés du public comme du privé, mais aussi les jeunes, les chômeurs et les retraités ne l'acceptent pas. Le pacte de responsabilité proposé par le gouvernement est conditionné à une nouvelle et importante réduction des dépenses publiques. Or cette politique est déjà responsable depuis des années, de la baisse des salaires des agents de la Fonction publique, d'une réduction considérable des emplois et d'une dégradation des services publics à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales. La fin de la contribution des entreprises à la branche famille à l'horizon 2017 va constituer un manque à gagner pour la protection sociale et risque d'entraîner sa fiscalisation. Notre modèle social est ainsi fragilisé alors qu'il avait été reconnu comme un amortisseur de la crise. S'il est nécessaire de prendre des mesures pour relancer l'emploi, cela ne doit pas se faire au détriment des services publics, de la fonction publique et de ses agents pour compenser de nouvelles aides aux entreprises, sans contrôle. D'autant que la politique de réduction des cotisations sociales et des aides diverses aux entreprises, n'a pas fait la preuve de son efficacité.

La FSU exige, avec d'autres organisations syndicales, la généralisation de la conditionnalité des aides et exonérations fiscales aux entreprises à la mise en œuvre d'objectifs d'investissements économiques et sociaux (emploi, salaires, qualification...). Pour la FSU, les conditions de la reprise de l'activité passent par une réforme fiscale, réhabilitant l'impôt et organisant une redistribution des richesses tout en luttant contre l'évasion et la fraude fiscales. Il faut sortir des politiques d'austérité qui nous enferment dans une spirale récessive.

Pour la FSU, la fonction publique et les services publics sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils ont donc besoin d'être soutenus ou développés, et c'est particulièrement vrai en période de crise. Et réformer la Fonction publique nécessite des moyens.

Les agents de la fonction publique, qui n'ont pas non plus été épargnés ces dernières années (suppressions massives d'emplois, gel du point d'indice, retraites, précarité...), ne peuvent plus attendre. Si le premier ministre a apporté le démenti que nos fédérations de fonctionnaires demandaient concernant la baisse de pouvoir d'achat et le gel des avancements, il confirme néanmoins que la fonction publique participera à la baisse de la dépense publique, ce qui apparaît comme une vraie contradiction... Or, la reconnaissance du travail des fonctionnaires appelle la fin du gel du point d'indice et l'ouverture de négociations pour la revalorisation de tous.

Pour réorienter les choix économiques, sociaux et environnementaux, les organisations syndicales ont la responsabilité de proposer des alternatives et d'organiser le rassemblement et les mobilisations nécessaires des salariés du public et du privé.

La FSU juge indispensable une journée nationale d'action interprofessionnelle et unitaire pour l'augmentation des salaires et des pensions, l'emploi, la protection sociale, le développement des services publics et contre une nouvelle réduction des dépenses publiques.

C'est pourquoi la FSU appelle tous les agents de la fonction publique à la grève le 18 mars.

Elle souhaite que d'autres organisations de la fonction publique se joignent à cette action et leur proposera un appel commun à la grève.

La FSU participera à la rencontre interprofessionnelle du 21 février afin d'inscrire ses revendications pour la fonction publique et ses agents avec celles des salariés du privé et préciser les modalités d'actions de cette journée.

La FSU s'engage également pleinement dans la manifestation du 4 avril à Bruxelles organisée par la Confédération Européenne des Syndicats en faveur d'un plan européen pour l'investissement, une croissance durable et des emplois de qualité.

Communiqué de presse FSU du 18 février 2014

Dépenses publiques

Conseil stratégique de la dépense publique : vigilance !

Alors que se tient aujourd'hui le deuxième conseil stratégique de la dépense publique, la FSU alerte sur les conséquences de toute solution qui viserait à faire porter les prochaines économies sur la Fonction publique et sur ses agents.

En annonçant une réduction d'au moins 50 milliards d'économies pour réduire le déficit public et financer le pacte de responsabilité pour les entreprises, le Président de la République s'est placé dans l'impasse de l'austérité.

Car, en annonçant en même temps vouloir baisser les impôts, comment procéder sans porter atteinte à la protection sociale, à la fonction publique et aux services publics ? Comment le gouvernement peut-il affirmer en même temps vouloir défendre le modèle social de notre pays auquel les français sont attachés ? Pour la FSU, faire de la protection sociale et la fonction publique une variable d'ajustement budgétaire, met de fait en péril notre modèle social et affaiblit les solidarités !

Communiqué de presse FSU du 8 février 2014

Offensive contre l'école, les bibliothèques, ça suffit !

La FSU tire la sonnette d'alarme face à la résurgence d'un ordre moral réactionnaire et de ses conséquences dans notre société.

Chacun connaît les ressorts d'une telle offensive : sentiment de déclin, de déclassement, perte d'identité, crise économique et sociale...

Des mobilisations d'extrémistes, relayées par des hommes politiques de droite, contre l'égalité des droits, refusant de considérer les évolutions de société, s'en prennent à l'École et maintenant aux bibliothèques et à leurs ouvrages... Ça suffit !

La multiplication de tels propos, polémiques et mobilisations mettent en péril la cohésion sociale en semant le doute sur l'École, compromettant ses missions au détriment des élèves eux-mêmes, fragilisant le lien avec les familles, discréditant la communauté éducative.

Ils portent aussi atteintes aux conditions de démocratie et de liberté.

La FSU regrette fortement le report de la loi « familles ». Le gouvernement ne doit pas renoncer ni reculer devant ses offensives de l'obscurantisme.

Le ministère de l'éducation nationale doit poursuivre le travail engagé (conférences traitant de l'égalité filles-garçons et de la lutte contre les stéréotypes, interventions d'associations luttant contre l'homophobie dans les établissements, formation des personnels, remise en place du dispositif d'écoute Ligne Azur...). Lutter contre le sexisme et l'homophobie s'inscrit dans les missions de l'école, au même titre que la lutte contre le racisme, dans la même logique de prévention des discrimina-

tions et des violences. La FSU appelle à signer la pétition des universitaires : « Les études de genre, la recherche et l'éducation : la bonne rencontre »

Face au déni et à l'ignorance, face à la manipulation, il faut imposer un projet émancipateur où l'École joue effectivement et pleinement son rôle d'éducation et lutte résolument contre toutes les inégalités en assurant la réussite de tous.

Il est nécessaire de rétablir la confiance en l'École. Celle des familles est essentielle et indispensable à la réussite des élèves.

Pour la FSU, il n'est pas question de céder aux pressions obscurantistes. Au contraire, pour lutter contre les inégalités, il faut poursuivre le combat contre tous les stéréotypes qui les légitiment, contre les écarts de salaires, les injustices, les violences notamment à l'encontre des femmes. La FSU continue à lutter avec énergie et conviction contre toutes les discriminations, racisme, sexisme et LGBTphobies.

Il s'agit au contraire de faire entendre la voie de la raison, de tracer le chemin du débat démocratique.

Communiqué de presse FSU du 11 février 2014

Une formation ambitieuse pour les enseignants et les CPE

Des exigences pour une formation ambitieuse des enseignants et CPE

Depuis la rentrée de nombreuses mobilisations, soutenues par la FSU ont lieu dans différentes ESPE, Aix-Marseille, Bordeaux, Le Mans, Amiens, Chartes, Créteil. En cause, la mise en place de la nouvelle réforme de la formation qui place étudiants, stagiaires et formateurs face à de nombreuses difficultés.

En effet, la réforme de la formation des enseignants et CPE était une nécessité, mais les premiers bilans fin 2013, seulement quatre mois après l'ouverture des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation ne cessent d'inquiéter la FSU :

- Des inégalités sur le territoire
- Des moyens alloués qui ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée
- Une année de fonctionnaire stagiaire très lourde

- Des formateurs et tuteurs malmenés

La FSU qui recueille les témoignages des formateurs et étudiants sur son observatoire se fait l'écho des mobilisations dans les ESPE.

A l'occasion de la réunion des directeurs d'ESPE, le 4 février à Poitiers, elle soutient les délégations des ESPE mobilisées qui sont présentes afin de porter leurs revendications.

Pour que la réforme soit une réussite la FSU lance une pétition pour exiger des améliorations immédiates et demander l'ouverture de discussions pour faire évoluer la réforme de la formation.

Communiqué de presse FSU du 4 février 2014

Formation initiale : trop de dysfonctionnements !

Les étudiants et formateurs des ESPE sont mobilisés pour dénoncer les difficultés d'une réforme de la formation initiale qui n'a pas les moyens des ambitions affichées.

Le 4 février dernier, les représentants des ESPE du Mans, de Poitiers et de Bordeaux, ont manifesté devant l'école supérieure de l'éducation nationale (ESEN), lors de la rencontre des directeurs des ESPE. Une délégation a été reçue par des responsables au MESR.

Porteuse des témoignages de leurs ESPE mais aussi de l'ensemble des ESPE ayant communiqué les dysfonctionnements qu'elles rencontrent, cette délégation a défendu l'exigence d'une formation initiale de qualité (volume de formation, amélioration conséquente de la qualité des stages et de leur suivi...) s'appuyant sur un budget suffisant.

S'il y a eu manifestement écoute, les réponses formulées restent en deçà des enjeux.

Les étudiants font l'analyse que la poursuite de la mobilisation est indis-

pensable. Ils appellent à une nouvelle journée de mobilisation le 12 février, lors de la réunion à Paris du comité de suivi de la mise en place des ESPE.

La FSU, et ses syndicats concernés par la formation des enseignants, soutiennent cette initiative. Ils invitent les étudiants à faire remonter toutes les difficultés et propositions à son observatoire de la formation et à construire partout où c'est possible les mobilisations pour exiger des améliorations immédiates des conditions de formation et demander l'ouverture de discussions pour faire évoluer la réforme de la formation.

Elle invite à signer et faire signer la pétition en ligne "des exigences pour une formation ambitieuse de la réforme de la formation" et à populariser auprès des étudiants les revendications portées.

Communiqué de presse FSU du 12 février 2014

Secteur international, réunion du CA le 16 janvier 2014

Séminaire international

Fiche de présentation à affiner : Dominique + Odile

Stage Europe 15-20 inscrits.

Matin

Présentation de la journée : pourquoi ce stage ? les objectifs poursuivis [Odile + Noël]

Intervention de P. Léger (45 min) : état des lieux sur la crise, hypothèses de sortie, discours des économistes atterrés ; discussion animée par Julien.

Après-midi

Intervention de Manuela Mendonça (FENPROF Portugal, 30 min) : besoin de solidarité syndicale, les initiatives en cours (Portugal). Alter Summit, Florian. Animation par Michelle.

Séminaire de l'IE sur Citoyenneté mondiale

Le SG F. Van Leeuwen a répondu au courrier commun SNCS SNEP SNES SNESUP SNUIPP.

Point sur le bureau du CSFEF

Le prochain bureau aura lieu à Montréal les 30-31 mai.

Michelle y représente la FSU.

Les rencontres du CSFEF auront lieu les 21-23 octobre à Dakar.

Le Président (R. Ferrari) et le SG (CSQ Québec) quittent leurs fonctions; il faudra un débat en FSU pour la succession.

Le Sommet de la Francophonie aura lieu en novembre à Dakar.

Des programmes ont été conduits depuis 10 ans : droits, citoyenneté, démocratie, analyse des systèmes éducatifs.

Alter Sommet

Le comité de coordination s'est réuni le 18 déc.

Odile y était présente pour le SNES en tant qu' « observateur ».

Ce Comité a préparé ordre du jour et propositions à faire débattre lors de l'AG programmée à Bruxelles les 13 et 14 février. Le CA Inter fait le constat qu'il y a de sérieuses difficultés financières, déficit à combler + projet de budget 2014. Proposition que la FSU verse à nouveau une contribution de 1500€

pour solder le déficit du sommet d'Athènes de juin 2013, et une contribution de 1500€ pour 2014.

Le Cainter est favorable à un budget 2014 tenant compte des difficultés.

Altermondés

La coopérative sera constituée de plusieurs collègues : salariés, lecteurs, professionnels des médias, acteurs de la société civile. L'objectif est un trimestriel de 80 pages en kiosque, et site pour l'actualité.

Le but est de remettre l'accent sur le Nord tout en traitant les rapports Nord-Sud.

CGT, Solidaires, Solidarité Laïque (et 28 organisations) ont donné leur accord. Pas encore de réponse de la CFDT.

Cela implique un versement unique de 3000€ et la participation à l'AG annuelle.

On peut aussi participer à certains articles, au comité de rédaction, au CA.

L'AG consécutive aura lieu fin mars.

C'est un investissement. Il faut montrer l'intérêt du travail commun avec les autres organisations.

Le Cainter se prononce favorablement. Julien prépare une note de présentation.

Coopération

Un séminaire de 5j a déjà eu lieu avec la CSA Sénégal sur les stéréotypes de genre, le leadership féminin.

Projet de coopération avant la fin de l'année.

Contactez le secteur femmes : suivi : Dominique.

Dominique élabore une proposition de budget avant de soumettre.

Euro manif CES vendredi 4 avril à Bruxelles

Proposition d'une délégation FSU de 20 personnes environ.

Section fédération nationale des retraités, réunion du 7 janvier, relevé de décisions

D) Après les vœux de saison (contrecarrer les projets, les mauvais coups),

Marylène expose la situation générale. D'abord l'inquiétude internationale avec la présence des troupes françaises en Centre-Afrique après la Mali (retour de la France-Afrique ?) puis les questions qui agitent la société: homophobie (anti mariage pour tous), racisme (Taubira, Léonarda, les Roms...), Xénophobie (Dieudonné), les bonnets rouges remettant en cause la légitimité de l'impôt, le recul du droit à l'avortement en Espagne, le rejet par l'assemblée européenne des propositions Estrella sur le droit des femmes, ... Un gouvernement français sourd aux luttes du monde du travail mais empressé à répondre à celles du patronat.

Une plongée au cœur des vœux présidentiels ne ranime pas l'optimisme :

- pas de réponses palpables aux aspirations ; pas d'amélioration pour l'emploi, après le CICE, nouveaux cadeaux au patronat : moins de contraintes, réduction des coûts salariaux dans le cadre

d'un donnant/donnant illusoire.

- confirmation du cap austéritaire : état recentré sur ses missions avec réduction de la dépense publique, la sécurité sociale serait malade d'excès et d'abus, ...

- pas un mot sur les souffrances en Europe (Grèce, Portugal, ...)

- la démocratie malmenée avec le vote bloqué à l'assemblée nationale, le recours aux ordonnances annoncé.

Et pendant ce temps-là, les taux de TVA progressent quand le SMIC est à la peine (+ 11 cts de l'heure), le point d'indice bloqué, ...

Côté retraités (totalement absents des vœux présidentiels...), la CASA et le report de la revalorisation des pensions en octobre attaquent sérieusement leur pouvoir d'achat.

Loi sur l'adaptation au Vieillessement

Vote d'une loi fin 2014 pour une mise en pratique en deux

temps :

- 2015 : réforme de l'APA en utilisant les fonds alimentés par la CASA

- 2016 : réforme sur l'hébergement – la question du financement reste posée
- La ministre annonce qu'il n'y aurait pas d'assurance privée obligatoire, il y aurait des « missions de SP », que les « aidants » seraient professionnalisés

La concertation se poursuit en janvier.

II) L'action à développer

Dans sa présentation, Joël constate d'abord que sur la question de l'autonomie, des convergences existent entre les organisations syndicales mais aussi avec nombre d'associations pour la création d'un service public.

Il constate aussi que le poids des mesures engagées (CASA, complémentaires, revalorisation, fiscalité) sur les pensions interroge et fait réagir les retraités. Certains syndicats lancent des actions, la CFDT, la CGT. Il y a besoin de remettre la question d'actions larges et unitaires en route. Il propose un plan d'action en 3 points qui serait soumis au prochain CDFN de janvier et proposé aux autres des la rencontre unitaire du 28 janvier.

1^{er} temps : agir pendant les campagnes des municipales auprès des candidats et/ou des forces politiques sur les sujets touchant à la vie des retraités, à leur autonomie : logement, déplacements, accueil, aide sociale, services publics mais aussi APA,

2^{ème} temps : action autour du 1^{er} avril, date symbolique, pour dénoncer les choix qui pèsent sur nos pensions et le pouvoir d'achat (à noter que pour les complémentaires, le 1^{er} avril reste la date de revalorisation).

3^{ème} temps : action nationale sur l'ensemble des problématiques qui nous concernent, les choix engagés et ceux à venir. Une action qui pourrait se situer en juin.

III. LE DEBAT sur l'action

Les idées précisent et complètent le dispositif d'actions.

Les idées émergentes :

- Ne pas tarder dans le déclenchement de l'action, nul ne sait l'évolution de la situation politique ...
- Ne pas oublier la campagne pour les élections européennes.
- Une action de la CES est en vue pour le 4 avril, y-a-t-il place pour les retraités ? voir avec la FERPA dont la SFR-FSU n'est pas membre Savoir que la CES est divisée et marche au consensus ---> limites.
- Développer les actions le plus possible au niveau local. Les UCR nationales ont leur propre stratégie dont la FSU et Solidaires sont écartées. Les difficultés nationales ne se retrouvent pas dans les départements, ce qui permet « d'agir » avec la FGR et au-delà des « 4 ».
- La mobilisation des retraités exige une implication forte des SFRD et des SN ; en trouver les moyens et les outils.
- Le lien entre pension et activité professionnelle doit être mieux travaillé ; nous n'avons pas à avoir honte pas plus qu'il ne faut laisser prise à la notion de retraites confortables auxquelles on pourrait s'attaquer au nom de la justice.
- La question du pouvoir d'achat est forte ; pour la première fois, la pension est utilisée comme variable d'ajustement ; on passe progressivement de la pension de droit à l'allocation sociale.

DECISION

A l'issue du débat, le principe d'une action en trois temps proposée par Joël est acté, complété par l'intervention dans la campagne européenne et l'intégration si possible dans la manifestation de la CES le 4 avril.

IV. LE DEBAT (suite) SUR LA Loi sur l'adaptation au vieillissement

Bénédicte qui participe aux concertations pour la FGR précise certains points dans ce débat qui se poursuit par d'autres interventions.

- idées « surréalistes » proposées : labelliser les personnes âgées, reconnaissance de leurs efforts, écoles de grands parents, ...

les aidants naturels doivent être aidés par des personnels qualifiés, (nombreuses formations dans l'EN, le ministère de l'agriculture ...)

Aide à domicile : refondation en cours, sortir de la tarification horaire

logements intermédiaires à créer entre domicile et EHPAD
faire lever la barrière d'âge discriminatoire des 60 ans personnes âgées/ personnes handicapées : refus actuel (financements)
rôle important de certaines associations très informées, compétentes : en rencontrer notamment à l'occasion des forums régionaux et territoriaux sur la SANTE.

Rappel du récent colloque du COR sur le logement, le futur viager : comment mobiliser l'argent des personnes âgées ? Y compris dans la silver économie

Deux interventions à propos des évolutions inquiétantes de la MGEN.

DECISION

La démarche en direction des associations est retenue.

V) Points d'info présentés par Bernard (Charlier) :

Après rencontre avec Bernadette Groison

- Le groupe de travail actifs-retraités devrait voir le jour au prochain secrétariat ; il serait composé de 4 ou 5 actifs et autant de retraités.
- Un groupe de travail préparant aux rencontres avec le ministère sera mis en place aux prochains BDFN et CDFN de janvier. Dépendance en trois volets : métiers, formations, services publics
- Communiqués de presse : obligatoirement visés par un BDFN ou le secrétariat, c'est la règle !
- Présence de retraités dans les secteurs : voir avec les SN qui désignent leurs représentants.
- Expression dans le « POUR » : le comité de rédaction est autonome et décide du contenu, aucun retraité n'en est membre
Après rencontre avec Eliane Lancette
- Quatre SFRN par an
- Deux « POUR retraités » cette année puis 3 en 2014/2015
- Réunion sur 2 jours : NIET !
- Mise à jour des listes ? les transmissions ne seraient pas faites correctement...

DECISION

Prendre la question des listes au sérieux : chaque syndicat doit adresser les noms de ses représentants à Eliane (eliane.lancette@fsu.fr) et doubler son envoi aux adresses de Joël et Marylène.

Prendre contact avec les départements dont nous n'avons aucune nouvelle

VI) Journal : Bernard (Lioure) propose au débat le contenu du futur dossier du supplément .

Notre premier bulletin a été fait en octobre, le suivant partira début avril. Le contenu du dossier proposé : « logement, retraités et vie sociale ».

La date de parution est un peu tardive pour alimenter et permettre la mobilisation de nos collègues retraités dans le cadre du plan d'actions proposé ; un « 4 pages » électronique pourrait être rédigé en vue de reproduction et diffusion par les départements. Dans le débat qui s'ensuit, l'idée de la rédaction du 4 pages est soutenue. L'idée est même de développer ce moyen. D'autres thèmes sont suggérés pour le dossier de prochains journaux : les déserts médicaux et le numerus clausus, le dépeçage du patrimoine des retraités, de leur fric. Il se fait des choses sur ces thèmes dans les départements qui pourraient être mutualisées.

DECISION

Le dossier « logement » est accepté ainsi que le « 4 pages » électronique.

VII) Un point sur notre fonctionnement

La SFRN ne réunit pas tous les syndicats de la FSU, il faut intervenir auprès des syndicats absents.

Dans les départements, 3 situations possibles :

- Rien ne se passe, aucune organisation des retraités
- Un fonctionnement cloisonné par SN
- L'existence d'une SFRD

Pour progresser, il faut « boucher les trous », que se tiennent des réunions partout avant la fin 2014. Les outils existent, il

faut les faire connaître et s'en servir : - 4 pages – site – journaux - power-point

VIII) les journées d'automne

L'échange a permis de repréciser les contours de ces journées.

- Les intervenants sont là pour soulever des problématiques, ouvrir des pistes de réflexion, pas pour « coller » à nos idées. Les désaccords doivent être sources de confrontations.
- Elles sont un moment d'ouverture pas nécessairement le lieu d'expression de la vie et de l'activité des départements.
- Pour attirer du monde (plus que celles de cette année) elles doivent être mises sur pied plus précocement, les dates connues dès la rentrée. La participation ne doit pas se limiter aux possibilités de remboursement du centre de formation, les SN, les sections départementales doivent pouvoir contribuer à une fréquentation plus fournie.

IX) prochaine réunion : Jeudi 20 mars

Attendre toutefois la confirmation avant de prendre son billet de train...

Séance levée à 16 h 28 !

Compte-rendu : Jacques Lecoffre-Annie Eveno

Compte-rendu réunion du secteur SDP le 5 février 2014

Plusieurs camarades excusés, la date du 5 février ayant été diffusée depuis plusieurs semaines mais sans convocation.

• Protection sociale et fiscalité

Les documents du stage de décembre sur le financement de la protection sociale sont en ligne sur le site du secteur formation syndicale <http://formation.fsu.fr/spip.php?article1383>

A signaler tout particulièrement le diaporama « les enjeux de la protection sociale », actualisé qui comporte les commentaires des diapos.

Le haut conseil du financement de la protection sociale a remis un rapport le 17 janvier dernier sur les projections financières à moyen et long terme. Comme d'autres membres du HCFi-PS, la FSU a adressé une contribution, jointe en annexe du rapport. Elle sera publiée sur le site fédéral.

La nouvelle saisine du haut conseil porte sur l'allègement du « coût du travail ». Les travaux donneront lieu à un « bilan d'étape » fin février, puis à un rapport fin mai.

Le secrétariat du HCFi a recensé quinze scénarios d'évolution, à financement constant, qui pourraient être expertisés selon trois séries de critères (impacts économiques, en particulier sur l'emploi ; effets redistributifs sur les revenus ; clarification des financements).

Ces scénarios sont classés en 4 familles :

- Logique de clarification
- réaménagement des prélèvements au sein des ménages
- réaménagement des prélèvements sociaux des entreprises, intégrant la reconversion du CICE

- transfert de financement des entreprises vers les ménages.

Les membres du HCFi ont été invités à indiquer quels scénarios ils souhaitaient voir expertiser.

Le secteur conclut pour que la FSU s'exprime en faveur de l'augmentation des financements et récuse la famille 4. Si les scénarios de cette famille devaient être expertisés, la FSU utilisera les conclusions pour les combattre. La FSU devrait se prononcer pour approfondir certains scénarios des familles 2 et 3, ceux de la famille 1 ayant été abordés dans le rapport de juin.

Sur la fiscalité, à noter que le gouvernement a installé le groupe de travail sur la remise à plat de la fiscalité des ménages le 31 janvier 2014. « Objectif : diminution de la dépense ». Par ailleurs des assises sur la fiscalité des entreprises ont été ouvertes.

• Publication de la loi sur les retraites

Dès leur relecture, des diaporamas actualisés seront mis à disposition des SN et des SD. Une note est en préparation. Il faudra suivre la rédaction des nombreux rapports commandés par les députés et mettre à jour le supplément de septembre 2011 à Pour, qui a vocation à permettre aux permanenciers des syndicats et SD de renseigner les collègues.

• Dossier salaires

Besoin d'une brève note qui sera sur le site et à disposition des SN pour les besoins de leur expression :

- Etat des lieux : nouvelles données INSEE
- Les mesures C et conséquences pour la grille B ; dénoncer les manoeuvres (relatives à la GIPA, mise en échec et celle-ci de récupération sur le dos des uns ce qu'il était obligatoire de concéder aux autres ; redonner le vote contre de la FSU).

- **Agenda social**

Voir les comptes rendus diffusés des différentes réunions et la note du secrétariat (en projet lors de notre réunion).

Les travaux en cours portent sur les carrières des militants syndicaux et la circulaire sur le droit syndical pour le premier chantier. Dans le deuxième sur la pénibilité (voir compte rendu) et sur la qualité de vie au travail, la question de la gestion des âges est programmée ultérieurement.

La négociation PPCR (parcours professionnels, carrière et rémunérations) en est dans sa phase « méthode et calendrier ». Cette phase donnera lieu à un « relevé de conclusions » pris par la ministre (dernière réunion prévue le 13 février) ; il n'y aura pas « d'accord de méthode ». Négociation plombée par le contexte des économies budgétaires : la FSU a demandé qu'il y ait des moyens dégagés pour ce chantier, particulièrement pour traiter de la reconstruction de la grille et de l'intégration d'une partie des primes dans l'indiciaire. L'administration a entendu la demande de ne pas se référer au rapport de B Pêcheur, mais d'indiquer les orientations portées par le gouvernement pour permettre le débat. C'est désormais le discours de JM Ayrault pour ses vœux aux fonctionnaires (23 janvier 2014) qui sert de référence. Le premier ministre défend le statut en insistant particulièrement sur sa capacité à permettre l'adaptation de la FP, et sur une volonté de déconcentration (« nous devons faire confiance aux gestionnaires de proximité. Il faut leur garantir plus d'autonomie »).

La FSU a adressé à la ministre un courrier pour récuser toute une série de pistes du rapport des inspections générales sur la « mobilité » des fonctionnaires et l'attractivité des territoires.

- **Le projet de loi déontologie**

Il sera débattu prochainement au Parlement. Ce débat comporte l'opportunité pour faire élargir les conditions d'accès aux recrute-

ments réservés.

Préparer une note pour des démarches « locales » en direction des parlementaires.

- **A propos du GRAF**

Le GRAF existe notamment pour les corps d'attachés.

Au MEN, la FSU a voté contre au CTM pour les attachés de l'administration EN, conformément au mandat du SNASUB qui revendique un corps pour les gestionnaires des EPLE, alors que l'administration a mis en place des statuts d'emplois et un GRAF.

Au ministère de l'agriculture, les syndicats de la FSU se battent pour rendre cohérents les choix de la hiérarchie pour les statuts d'emploi et ceux relatifs au GRAF : il s'agit d'imposer un minimum de transparence. La difficulté est d'autant plus aiguë que l'accès au GRAF est réduit (effet goulot d'étranglement). Le SNETAP ne souhaite pas voir se mettre en place un tel mécanisme pour les enseignants.

Le SNES note un décrochage effectif des carrières des certifiés de celles des attachés. Il revendique une revalorisation par le rapprochement de la situation des certifiés de celle des agrégés (deux grades dont la hors classe en HEA). On est en passe de voir affirmer par l'administration que tous les enseignants du second degré doivent accéder à la hors classe, débouché à mettre au compte de l'action syndicale. Problème évident, s'il devait y avoir un goulot d'étranglement au niveau d'un « GRAF ».

Pour le premier degré, le SNUipp considère que l'urgence est l'accès de tous les PE à la hors classe ; le GRAF ne répond pas à l'exigence d'une revalorisation de tous. Ce grade créerait de nouvelles divisions entre les personnels accentuant la concurrence entre eux sur le principe d'un avancement au mérite réservé à un nombre très limité.

Au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche les régimes indemnitaires déséquilibrent la reconnaissance des qualifications et du travail, sans compter la situation emblématique des chargés de recherche qui n'accèdent pas à la HEA. Le SNESUP demande qu'une réflexion qui englobe grille indiciaire et régime indemnitaire et permette de revenir à une certaine cohérence.

Point d'étape agenda social Fonction publique

1. Dialogue social

Circulaire relative au droit syndical (FPE)
Carrière des agents investis d'un mandat syndical

Bilan intérim : possibilité offerte aux administrations par la loi mobilité ; peu de recours (quelques centaines) dans la FPT et la FPE, recours bien plus massifs - et fort coûteux - dans la FPH (la loi mobilité venait en régularisation de pratiques déjà installées).

Charte dialogue social
Fonctionnement CCFP

Élections professionnelles : *CF courrier M. Lebranchu déjà diffusé*

2. Amélioration des conditions de vie au travail

Pénibilité

Il s'agit d'une concertation suivie d'une négociation avec un relevé de conclusion prévu pour juin 2014.

Le sujet est en lien avec la loi retraites. Le cabinet travaille sur 3

axes pour la concertation : «Connaissance», «Prévention», «Accompagnement».

Seuls les 10 critères de pénibilité prévus dans le code du travail seraient discutés.

Les questions centrales à traiter : comment reconnaître la pénibilité au-delà du service actif ? Nécessité d'avoir un état des lieux ; l'importance de la prévention ; la question du handicap doit être traitée de manière transversale.

Conditions de vie au travail (ce qui est différent de la pénibilité)
Suites de l'accord RPS

Gestion des âges

Printemps 2014

Parcours professionnels, carrières et rémunérations

1. PPCR

La FSU fait le lien entre cette négociation PPCR et les annonces du

Président de la République sur la réduction de la dépense publique. Les arbitrages sont attendus pour savoir dans quel cadre budgétaire vont se dérouler ces négociations.

La question salariale est urgente avec l'exigence de mettre fin au gel du point d'indice. Nous attendons des réponses au courrier commun adressé fin décembre au premier ministre.

Notre demande de prise de distance avec les préconisations du rapport de B. Pêcheur semble avoir été entendue. Ce qui fait référence désormais, ce sont les pistes tracées par le discours de JM Ayrault dans ses vœux aux fonctionnaires le 23 janvier. Plaidoyer en faveur de la déconcentration.

La FSU a adressé un courrier à la ministre pour indiquer qu'elle contestait en grande partie l'analyse et les propositions du rapport des inspections générales sur la mobilité.

Travail pour l'instant sur la méthode de discussion et négociation (méthode qui ne sera pas soumise à la signature des organisations syndicales, il s'agira d'un relevé de conclusions unilatéral).

Le document se présente en 2 parties :

Rénover l'architecture statutaire et la politique salariale

- le cadre de la politique salariale
- l'architecture et la gestion statutaire
- la rénovation des grilles

Améliorer et simplifier les parcours professionnels

- la gestion des emplois
- la gestion des agents

La ministre doit présenter les axes de la négociation le 13 février.

2. RIFSEEP (indemnité de fonction d'expertise et d'engagement professionnel) dans la FPE

Protestation quasi-unanime des organisations syndicales (courrier à la Ministre) conviées à une réunion de préparation de la circulaire d'application du décret en projet. Ce texte, qui supprime la PFR n'en corrige les défauts que pour en sauvegarder les principes, a reçu 20 votes défavorables en CSFPE et une abstention. Un courrier intersyndical (tout le monde sauf la CFE-CGC) a été envoyé pour demander au gouvernement de retirer ce projet.

3. Diversité dans la fonction publique

Sujet non encore abordé ; il devrait traiter de l'emploi des personnes handicapées, du recrutement.

4. Parallèlement à cela :

- des discussions sur la MAP (concertation avant les Cimap et présentation des conclusions après)
- 3 réunions du Cimap jusqu'ici.

Rappel objectifs : stabilisation de l'organisation et veille sur l'évolution des effectifs ; ne pas accentuer la régression des effectifs dans les DDI – Renforcer la coordination des services entre national et territorial et interministériel et engagements de service public dans ce cadre

- études d'impact test ATE (5 ministères du secteur REATE sont consultés)

Un ensemble de mesures RH : améliorer les conditions de travail, de mobilité, de carrière des personnels ; la mobilisation des compétences rares ; la transmission des services centraux aux services déconcentrés ; 5 régions expérimentales sur le dialogue de gestion (Bretagne, Aquitaine, Rhône-Alpes, Outre mer (Martinique et Réunion) ;

Question comment conforter les services publics dans les territoires ? Quelle coordination des actions ministérielles ? Quelles conséquences pour l'emploi et la formation ? Quel dialogue social (CSFPE, CTM, et au niveau de l'ATE ?...) ?

- **les engagements de service public** (suites du rapport JP Weiss)

Définition par l'administration : « la formulation publique d'une action menée par un ou plusieurs services de l'Etat, précisant à ses bénéficiaires les objectifs mesurables de délai ou de qualité recherchés par l'administration. »

- Identifier les engagements de service public qui pourraient être expérimentés. 15 à 20 ESP (il ne s'agit pas de nouvelles missions) Objectif affiché : stabiliser l'organisation de l'administration territoriale et rechercher avec les agents comment en améliorer le fonctionnement

- Mise en place d'expérimentation sur l'année 2014 dont les conclusions « doivent déboucher sur la décision de confirmer l'orientation ou pas ». Elle doit durer 8 à 10 mois. 2 ou 3 directions expérimentatrices dans un territoire.

Des questions comme l'avis des usagers et le lien avec les agents

Crainte : expérimentation souvent la voie d'une généralisation lien Esp et autres activités

Rôle du préfet de région

- Au Parlement, le **projet de loi déontologie** sera débattu au printemps pour une adoption en juillet probablement. La rapporteure a commencé les auditions. Ce texte abroge certaines dispositions de la loi mobilité et ouvre la possibilité de faire élargir les conditions d'accès aux recrutements réservés de la loi Sauvadet.

- Suivi du **projet de loi sur la décentralisation...**

CV-MEN du 12 février, compte-rendu FSU

Déclarations préalables

FSU : voir en annexe.

Les 50 Mds d'économies ; mobilisations second degré Ile de France et Bouches du Rhône ; difficultés du dialogue social local ; réunion du comité de suivi de la réforme des rythmes ce jour ; chantier « métiers » ; appel par le MEN du jugement du TA de Paris ; postes non pourvus au recrutements réservés.

Le SNEP explicite les difficultés rencontrées pour l'accès aux équipements sportifs du fait de la réforme des rythmes.

UNSA : gel de l'avancement : provocation ou ballon d'essai ? Education prioritaire : divergences entre l'ambition ministérielle et la mise en œuvre locale ; « ABCD égalité », cela a toute sa place dans l'école.

FO : les économies annoncées éclairent la politique conduite pour

l'école. Les nouvelles rédactions pour le GT 6 (second degré) suscitent toujours des inquiétudes par le renvoi au niveau local des nouvelles missions. Opposé à la réforme des rythmes.

SGEN : satisfait des fiches second degré, la réforme des rythmes se passe bien grâce aux personnels. A déposé une alerte sociale : il faut reconstruire la confiance entre le ministre et les enseignants du premier degré. Mobilisation des personnels de la MLDS pour la titularisation. CFDT refuse la baisse du pouvoir d'achat.

CGT : sur le pacte de responsabilité. Contesté le GRAF, souhaite plutôt pour l'éducation prioritaire une NBI revalorisée et du temps libéré. Réforme des rythmes.

SUD dénonce la continuité avec la politique du gouvernement précédent : DHG, rythmes, HSA, pouvoir d'achat, EAP.

Réponses

Le secrétaire général rappelle le contexte budgétaire contraint et que l'EN est le seul ministère à bénéficier de créations d'emplois. Sur le gel de l'avancement, il y a eu un démenti formel. Education prioritaire, les recteurs ont été réunis, c'est une réforme très ambitieuse dont la mise en œuvre sera étalée. JRE et mobilisations contre l'école, le ministre assure les enseignants de son soutien ; ils sont attaqués dans leur professionnalité. Le ministre ne reculera pas sur l'égalité Filles / Garçons.

La DGRH : au sujet des concours réservés, on utilisera les listes supplémentaires pour qu'aucune possibilité ne soit gâchée. Sur l'appel du jugement du TA de Paris, ne pas confondre les débats de juristes et les principes du dialogue social. Il n'y aura pas de convocation arbitraire.

Bilan de rentrée 2013

La DGESCO travaille à des indicateurs nouveaux de répartition des emplois. On avait un modèle robuste mais depuis 2001, la société a changé.

L'augmentation des effectifs scolarisés avait été sous estimée de 0,2 % (par rapport à l'ensemble des élèves) dans le premier degré, de 0,3 % dans le second.

Il note une baisse des redoublements, un rajeunissement des élèves de seconde, une diminution des sorties au cours du collège, en fin de seconde générale et technologique comme professionnelle.

SNUipp

Demande d'un groupe de travail sur les critères de répartition (engagement pris l'an passé). La sous estimation des effectifs a posé des problèmes à la rentrée dans certains départements.

Difficulté à tenir les priorités ministérielles en raison des urgences en terme d'effectifs par classe, de remplacement et de RASED. La situation sera la même cette année : comment mettre en place le dispositif EP tout en garantissant des conditions d'accueil correctes pour l'ensemble des élèves et rattraper le retard pris ces dernières années. Baisse du nombre d'écoles : certes due à des évolutions démographiques mais aussi une tendance à aller vers des grandes écoles ou des écoles primaires. Certaines communes rurales renoncent à conserver leur école devant la difficulté à mettre en place le péri scolaire.

SNES

Signale des difficultés à l'étude des divers documents du fait de périmètres différents entre les notes de la DEP et ce bilan. (Réponse Mayotte sera désormais intégrée dans tous les chiffres).

Sur le nombre moyen d'élèves par division, l'évolution peut sembler limitée mais il existe des disparités fortes et certaines classes sont très chargées (9,4 % des classes de collègue ont 30 élèves ou plus ; 19,3 % des classes de lycée ont 35 élèves ou plus ; c'est le cas de 29 % des classes de seconde, moment difficile). Il y a aussi une dégradation régulière depuis 2005, le nombre moyen d'élèves par classe a augmenté de 1 à chaque niveau pour atteindre 24,8 en collège, 29,8 en pré-bac, 23,5 en STS et 35,3 en CPGE.

Les mêmes évolutions négatives se sont produites en éducation prioritaire 22,6 élèves par classe pour les collèges (+0,8 en 4 ans).

Les élèves parviennent plus jeunes en seconde mais les chiffres confirment la corrélation des inégalités scolaires et sociales, particulièrement chez les garçons (16,7 % en retard en 2ndeGT parmi les PCS défavorisées et 7,1 % pour les PCS favorisées ; respectivement 20,4 % en sixième pour 5,5%).

Les taux de redoublement sont partout en diminution mais l'observation des cartes montre que là où le taux est plus faible en collège, il est souvent plus élevé en lycée. Quels dispositifs alternatifs au redoublement ont été ou non mis en place ?

Enfin, comment expliquer qu'il ait fallu ouvrir 30 classes de seconde au moment de la rentrée dans le seul département du 93 ? et il convient d'alerter sur les recrutements, les emplois.

UNSA revient sur les critères de répartition, la difficulté d'obtenir une transparence sur la répartition des dotations académiques et 1^{er}/2nd degré. On ne pourra pas toujours esquiver le statut de l'école quand l'inter-

communalité et les métropoles se développent, c'est un débat à avoir en CTM

SGEN note une grande stabilité des chiffres mais souhaiterait un bilan qualitatif. Difficultés à obtenir des informations dans les académies.

FO note l'augmentation de la moyenne du nombre des élèves par classe dans le second degré, le latin est victime de la DHG, et conteste les expérimentations conduites par les recteurs de Toulouse et Rennes pour l'enseignement des langues vivantes. Le SNETAA s'inquiète d'une baisse de l'orientation vers les LP. Le recrutement au concours réservé : tous les postes ne sont pas pourvus.

Réponses : avoir en tête que tous les emplois créés n'ont pas pu être affectés à l'encadrement des élèves : choix de reconstruire la formation. Note la demande d'un focus sur l'éducation prioritaire (1^{er} degré). La baisse du nombre d'écoles s'explique par les mouvements démographiques et les choix pédagogiques. La meilleure fluidité des parcours se fait avec des stratégies de mobilisation des voies de formation différentes selon les académies mais il rassure le SNETAA, l'élévation d'une classe d'âge au niveau bac se fait grâce aux LP, la difficulté est d'augmenter l'accès au bac général et à l'université. Le travail sur l'évolution des critères de répartition est en cours. Comme en 2001, nous rencontrerons les syndicats et l'AMF lorsque notre travail sera plus avancé.

Projet d'arrêté relatifs aux CT spéciaux des services académiques (CTSA).

Cet arrêté a deux objets : prolonger les CTSA qui seront désignés par lecture des résultats du vote au CTA parmi les personnels des services académiques et tirer les conséquences du transfert de compétence en matière d'enseignement du second degré en Nouvelle Calédonie.

SNASUB : lors de la création des CTSA en 2009, on avait craint que l'existence des CSTSA conduise les recteurs à ne pas aborder en CTA des sujets qui relèvent de l'organisation générale de l'académie ; le rapport de l'IGAEN de 2010 a montré que dans le cadre de la RGPP cette crainte était fondée. Nous déposons aujourd'hui un amendement qui précise le rôle du CTA et celui du CTSA. L'existence de deux instances ne doit pas être le prétexte à un refus de concertation.

SNES : reconnaît que le transfert de compétence en NC conduit à modifier l'arrêté d'avril 2011, mais demande ce qui a prévu pour organiser la concertation dans le cadre approprié. Le ministère s'est-il rapproché des autorités locales ?

Réponses

Pour la nouvelle Calédonie, cela n'a pas encore été fait mais la demande est notée.

L'administration reprend en partie l'amendement de la FSU (en écartant la phrase sur le CTA car cela relève du décret général).

La FSU retient la proposition de l'administration et retire son amendement.

Vote sur le texte modifié

Pour 6 (CGT 1, UNSA 4, CFDT 1) Abstention 9 (FSU 7, FO 1, SUD 1)

Point d'information sur la mise en œuvre des préconisations du CHSCT au sujet de la réforme des STI

Point d'information inscrit à l'ordre du jour suite à la demande de la FSU.

Les préconisations du CHSCT étaient de 3 ordres :

- Une lettre a été adressée aux recteurs le 19 décembre, copie transmise aux membres du CHSCT.

Il s'agissait de mieux connaître les enseignants en difficulté et d'identifier les besoins d'accompagnement et de formation.

- Évaluation de la réforme par la DGESCO

- Enquête auprès des enseignants concernés pour élaborer des préconi-

sations en vue de la rentrée 2014

Le questionnaire arrive à la phase de test et sera ensuite adressé dans la deuxième quinzaine de mars à 20 % de la profession environ (2500 à 3000 personnes).

L'UNSA voit deux enseignements à tirer : ce qu'il ne faut pas faire lorsque l'on conduit une réforme de cette ampleur et celui d'un travail exemplaire au sein du CHSCT. Regrette que l'enquête ne soit adressée qu'à un panel.

Le SNES avait alerté en amont sur une réforme déstructurante de la voie STI qui a contribué à la démocratisation des lycées. Il a fallu un drame pour que cela soit entendu. Il est en accord avec le travail conduit aujourd'hui et sera très attentif aux remontées. Il faut retravailler sur la réforme.

Il exprime son inquiétude par rapport au ressenti qui peut-être différent dans les académies. Tous les IPR ne sont pas en phase avec ce travail. Enfin, le suicide de notre collègue doit être classé en accident du travail. Sa lettre ne laisse aucun doute. Un refus serait interprété comme un déni de la souffrance des collègues.

Le SGEN regrette que l'alerte n'ait pas été entendue ; l'accompagnement des réformes est important. Il considère qu'il ne faut surtout pas remettre à plat la réforme, cela déboucherait sur de nouvelles difficultés. Il faut favoriser la « polyvalence collective », prolonger les problématiques d'accompagnement des collègues, qui peuvent avoir besoin de décharges de service à la rentrée (collègues les plus anciens recrutés dans une spécialité rare).

CGT est satisfaite de la prise en compte, conteste l'amorce de la lettre aux recteurs. Il faut entendre la déception des lycéens par rapport à la réforme.

FO : les chiffres montrent que la réforme n'a pas débouché sur le développement de cette voie de formation, souhaite une remise à plat de la réforme. Le classement du suicide en accident du travail sera déterminant.

DGRH est d'accord pour dire que l'on a pas eu une réponse à la hauteur. La réponse a existé mais imparfaite.

Il y aura un compte rendu régulier en CHSCT et à intervalles plus espacés aussi en CTM.

S'agissant du classement en accident de service, il existe des règles juridiques strictes. La saisine de la commission de réforme par le recteur est une occasion d'étayer le dossier. Cela sera suivi dans une lecture rationnelle et juridique.

Le SG souligne que les instructions qui figurent au début de la lettre aux recteurs ont vocation à être pérennes (identification et accompagnement des personnels susceptibles d'être en difficulté).

Bilan des EAP

Compte tenu de l'horaire ce point sera examiné au prochain CTM le 12 mars.

A la FSU qui souhaitait que les données statistiques puissent être un peu détaillées, la DGRH indique qu'elle devra décider des priorités de son travail. Ces enquêtes supposent de traiter les remontées des académies.

Annexe : Déclaration FSU au CTM du 12 février 2014

Ce CTM se réunit après l'annonce de la volonté de réduire fortement « la dépense publique ». La FSU s'est exprimée contre ces choix qui installent un peu plus notre pays dans l'impasse de l'austérité et sont en contradiction avec les affirmations du gouvernement qui dit en même temps vouloir défendre le modèle social de notre pays auquel les français sont attachés.

La réduction de la dépense publique est engagée depuis des années et s'est déjà traduite par une baisse de pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique. Dans notre ministère, les créa-

tions d'emploi que nous savons exceptionnelles au sein de la Fonction publique sont déjà insuffisantes pour faire face à la dégradation des conditions d'apprentissage des élèves, des conditions de travail des personnels et de la formation.

Alors que la Fonction publique et ses agents ont déjà beaucoup supporté les conséquences de cette politique d'austérité, la FSU tient aujourd'hui à mettre en garde le gouvernement : aller encore plus loin dans les reculs, par exemple en remettant en cause l'avancement des fonctionnaires, et donc le principe d'une fonction publique de carrière, serait un casus belli.

Des mobilisations se développent depuis deux semaines dans les établissements du second degré des Hauts de Seine. En cause, l'insuffisance de la dotation pour la rentrée 2014, pour permettre dans un contexte de hausse des effectifs, de maintenir la qualité et l'offre d'enseignement. Les établissements de l'éducation prioritaire sont eux aussi concernés par des baisses de dotation. En l'absence de réponse de fond apportée aux personnels et aux parents d'élèves mobilisés, le SNES-FSU appelle à la grève le 13 février, en convergence avec les établissements de la Seine Saint Denis. Des mobilisations comparables s'organisent dans les bouches du Rhône, où une journée de grève est prévue le 18 février.

Il nous faut aussi regretter ici le recul du dialogue social sur la préparation de la rentrée, dans plusieurs rectorats mais aussi dans de trop nombreux établissements.

En même temps que notre réunion, se tient celle du comité de suivi de la réforme des rythmes dans le premier degré. Le SNUipp-FSU, qui ne s'est pas associé au rapport d'étape, rend public aujourd'hui et remet au comité de suivi un contre rapport national faisant un état des lieux quantitatif et qualitatif en donnant la parole aux enseignants. Cette journée se décline dans les départements sous forme de conférences de presse, rassemblement, manifestations, audiences... Certes, des enseignants témoignent de réussites, et c'est le plus souvent le fruit d'un travail de concertation approfondie, mais au final, le sentiment de gâchis prédomine. Cette réforme agit comme un levier de découragement là où au contraire notre profession a besoin d'une reconnaissance mobilisatrice. En l'état, cette réforme n'est pas applicable avec succès dans toutes les écoles. Nous demandons la suspension de sa généralisation et une réécriture du décret. La FSU avait déjà alerté sur les conséquences de cette réforme pour l'accès aux installations sportives pour l'enseignement obligatoire de l'EPS dans le second degré et pour le sport scolaire, lequel est en outre pénalisé par le déplacement de certaines « écoles de sport » du mercredi matin au mercredi après midi. Malgré nos interventions, aucune réponse n'a été apportée, ce qui est particulièrement inquiétant à la veille de la généralisation.

Les réunions des groupes de travail du chantier métier se poursuivent. La FSU note que la méthode représente une rupture radicale avec les pratiques antérieures et qu'elle permet des échanges indispensables. Des avancées pour les personnels apparaissent possibles, bien que limitées par le contexte budgétaire. Elles ne sont pas la revalorisation ni la réduction du temps de travail attendues par les personnels. Certaines mesures nécessitent la rédaction de textes réglementaires qui devront être présentés au CTM. La FSU demande que la concertation se poursuive de manière approfondie sur les projets de rédaction, en amont des réunions formelles. Les avis du CTM seront l'occasion pour la FSU d'exprimer son point de vue, mesure par mesure.

Le ministre a fait appel du jugement du TA de Paris du 13 novembre, annulant le comité de suivi de l'accord Fonction publique du 31 mars 2011, comité installé dans notre ministère.

Dans cet appel, il plaide pour des groupes de travail dont la composition serait décidée "au gré des invitations adressées aux membres de ces groupes". Si le dialogue a effectivement besoin de moments informels, l'organisation des groupes de travail ne peut ignorer la représentativité des organisations syndicales. C'est une exigence démocratique et c'est celle aussi de l'efficacité. C'est bien ce que précise l'article 22 du règlement intérieur de ce CTM, repris du règlement type. Si la FSU a signé les accords de Bercy, c'est bien pour ne pas laisser les employeurs publics choisir leurs interlocuteurs syndicaux.

Nous voudrions enfin exprimer une inquiétude sur le déroulement des examens professionnels et concours réservés pour les enseignants non titulaires, pour lesquels environ 500 postes seraient déjà non pourvus sur 2960 offerts quand dans certaines disciplines seuls les résultats d'admissibilité sont publiés. Cette situation appelle des mesures immédiates pour une mobilisation des possibilités non utilisées dans d'autres disciplines ou spécialités et une analyse de la situation pour corriger ces dysfonctionnements pour les prochaines sessions.

CSE du 13 février, déclaration de la FSU

Instrumentalisation de L'Ecole par l'extrême droite, ça suffit!

Certaines mouvances extrémistes appellent les parents d'élèves à retirer leurs enfants de l'école une journée par mois pour refuser la prétendue « théorie du genre » en s'appuyant sur une propagande mensongère et calomnieuse. Cette campagne agressive et réactionnaire, qui vise à effrayer les parents d'élèves, a malheureusement eu de premiers effets dans certains établissements scolaires avec parfois des chiffres d'absentéisme importants.

La prétendue « théorie du genre », tout comme son application à l'école, sont de pures inventions. La FSU s'indigne de la confusion, volontairement entretenue qui nuit au souci légitime du service public d'éducation de lutter contre les discriminations filles/garçons.

Après les mobilisations contre l'ouverture du mariage à tous les couples, les mouvements extrémistes déplacent leur combat sur le terrain de l'école. Ils s'en prennent au dispositif « ABCD de l'égalité », destiné à lutter contre les stéréotypes de sexes à l'école primaire, mais aussi aux bibliothèques et à leurs ouvrages, et remettent en cause toute éducation à l'égalité et au respect, ainsi que l'éducation affective et sexuelle. En fait c'est l'égalité qu'ils refusent ! En assignant les enfants à des rôles strictement définis par leur sexe, ils leur dénie le droit à l'épanouissement personnel, le droit d'affirmer leurs goûts, de choisir leurs loisirs, leur métier... Ils portent atteintes aux conditions de

démocratie et de liberté. Ca suffit !

C'est bien le rôle de l'école de lutter contre les préjugés et les stéréotypes facteurs d'inégalités, d'exclusion et parfois même de violence. C'est aussi le rôle de l'école de former les futures citoyen-nnes aux valeurs d'égalité entre les filles et les garçons. L'éducation à l'égalité et à la sexualité, présente depuis longtemps dans les programmes de l'éducation nationale, ne doit pas être remise en cause !

La FSU n'acceptera pas que l'Ecole soit le terrain d'une instrumentalisation des élèves et des familles à des fins partisans. Elle dénonce cette tentative visant à saper la confiance entre l'école publique et les parents. La FSU estime qu'il serait dangereux pour les élu-es de jouer avec l'Ecole en cautionnant ces actions. Il est nécessaire de rétablir la confiance en l'Ecole. Celle des familles est essentielle et indispensable à la réussite des élèves.

La FSU apporte son soutien aux équipes éducatives confrontées à cette action « JRE », aux personnels des bibliothèques qui ont pu être visés, ainsi qu'à la FCPE et à ses représentant-es ayant reçu des menaces explicites.

Communiqué de presse FSU du 11 février 2014

Agenda social, compte-rendu FSU de la réunion du 15 janvier 2014

Agenda social - Parcours professionnels, carrières et rémunérations

Délégation FSU : Bernadette Groison, Didier Bourgoïn, Anne Féray

Un diaporama de présentation avait été adressé au préalable par l'administration. En voici le contenu.

La première phase de concertation porte sur la méthode. Elle sera conclue le 13 février par la ministre. Outre la réunion du 15 janvier, une deuxième est prévue le 30. Il s'agit d'identifier les « paquets » (thèmes de discussion). Avant d'aborder les « paquets », deux réunions seront organisées en vue de l'approfondissement technique des sujets salariaux et statutaires (en mars et avril).

La présentation de la DGAFP propose deux « thèmes majeurs » et cinq « paquets » communs plus un spécifique à la FPE et ren-

voie les autres sujets évoqués par le rapport Pêcheur aux autres chantiers de l'agenda social.

Rénover l'architecture statutaire et la politique salariale.

Le cadre de la politique salariale (objectif : lignes directrices tous les 3 ans ; 2 réunions dès le mois de mai)

L'architecture et la gestion statutaire (objectifs : niveaux hiérarchiques, structuration des corps et cadres d'emplois en grades, organisation des carrières ; 4 réunions en juillet et septembre)

La rénovation des grilles (« chantier le plus difficile, les attentes sont grandes face à des marges budgétaires contraintes » ; espaces indiciaires, amplitudes, rééquilibrer indiciaire et indemnitaire, simplifier et rendre transparent l'indemnitaire, prise en compte des évolutions du SMIC ; 4 réunions en octobre et novembre).

Améliorer et simplifier la gestion des emplois et des agents.

La gestion des emplois (prospective, mobilité, transparence et équité dans les recrutements ; 3 réunions en juin)

La gestion des agents (3 versants de la FP) (attractivité des territoires, rôle des acteurs, des CAP, corps inter-fonction publique ; 3 réunions en décembre 2014 et janvier 2015)

La gestion des agents dans la FPE (simplification (fusions de corps ; CIGEM) ; distinguer autorité de gestion et autorité d'emploi ; renforcer la déconcentration ; 3 réunions en septembre et octobre).

Les déclarations préalables

FSU : au moment où les discussions s'ouvrent, les propos du président de la République depuis le début d'année sur la FP (« Etat trop lourd, trop lent, trop cher ») inquiètent. Nous les regrettons tout particulièrement dans le contexte de stigmatisation des agents ; cela contribue à alimenter cette image négative de la FP. L'année 2014 commence sous pression pour les agents : les salaires, les économies annoncées. Il n'y a pourtant plus grand chose à chercher en matière d'économies dans la FP ; en outre, la question des moyens n'est pas séparable d'une réflexion sur ce que doit être la FP. La politique salariale est inacceptable et les inquiétudes sont grandes sur le sujet. Quelles sont les conséquences des orientations annoncées sur cette discussion ? Quels moyens sont disponibles dans cette discussion ? On a besoin de savoir ce qui sera sur la table des discussions.

Sur le document, un travail en 3 phases convient. Des réunions bilan peuvent avoir de l'intérêt si on échange sur l'analyse des mécanismes qui produisent le constat afin de vérifier que les dispositifs proposés correspondent à ce que l'on veut.

Sur les « paquets » : il faut commencer à travailler. Mais il y a dans le document des termes connotés, il faut donc voir ce que l'on met derrière les mots, vérifier les objectifs et interroger le vocabulaire...

Il faudra aussi être attentif aux liens avec les discussions existant par ailleurs.

Les autres organisations interviennent sur le blocage du point d'indice et plusieurs (FO, Solidaires, CFTC) sur les propos du président.

La DGAFP répond que l'administration n'a pas mandat pour réagir et que la ministre sera présente à la réunion de la mi-février (la réunion du 13 devra être déplacée en raison du colloque de la Mutualité de la FP).

Les questions évoquées et les réponses de la DGAFP

L'existence d'un « paquet » spécifique à la FPE sur la gestion des agents est fortement contestée.

La plupart des organisations évoquent la difficulté générale que l'on rencontre dans les discussions à traiter effectivement des trois versants. La CGT souligne qu'elle souhaite aussi soulever des sujets relatifs à la gestion des agents dans la FPT, notamment

celui du rôle des centres de gestion.

La FSU dit son intérêt pour aborder le rôle des centres de gestion. Les questions posées (fusions de corps, déconcentration) doivent faire l'objet d'un bilan, d'autant que ces pratiques dans la dernière période ont mis en cause le sens des missions des personnels. Et il faudra expliciter les termes « chef de service » « autorité d'emploi » « autorité de gestion ». Il y a une vraie difficulté quand le supérieur hiérarchique formule un avis sur la carrière et que cet avis ne peut pas être discuté en CAP parce que celle-ci est organisée dans une administration auquel le supérieur hiérarchique n'appartient pas.

L'UNSA conteste aussi une déconcentration posée comme devant être systématique.

La DGAFP transmettra le point de vue des OS au cabinet mais considère lorsqu'il y a des problématiques très spécifiques à un versant, il peut y avoir intérêt à tenir des réunions moins formelles plus restreintes pour clarifier les choses.

Le fait de faire référence fréquemment au rapport Pêcheur est contesté par l'ensemble des OS. Elles veulent pouvoir débattre des propositions de la ministre et apporter leurs propositions.

De la même façon la référence au rapport des IG (rapport Desforges sur la mobilité dans la FPE) est contestée par la FSU et Solidaires.

La DGAFP se défend de vouloir retenir l'ensemble des propositions du rapport Pêcheur. La formalisation des propositions de l'administration se fera de manière progressive à partir des discussions.

La proposition de corps inter FP. C'est une proposition du rapport Pêcheur qui n'en a pas abordé la faisabilité. La DGAFP indique expertiser la question, qui s'avère particulièrement complexe d'un point de vue juridique.

La CGT (qui défend de tels corps) répond qu'il n'est pas souhaitable d'aller vers des constructions complexes. Elle suggère qu'un travail ayant pour objectif de construire les mêmes règles de carrière et de rémunération pour les corps qui exercent dans des versants différents les mêmes missions serait déjà un objectif satisfaisant.

La FSU invite à une approche prudente sur ce point.

Nouvelle réunion en principe le 30 janvier. Pour la FSU, ce rendez-vous est utile si on dispose en amont d'un document qui apporte des clarifications par rapport aux points soulevés aujourd'hui.

La DGAFP s'engage à clarifier ce qui avait été écrit pour poursuivre les échanges.

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Février 2014 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr